



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Compte rendu du Comité Directeur du samedi 7 octobre 2017 à Château Thierry

Présents : Éric Le Rol, Sylvie Verslype, Philippe Blot, Eleuthère Moreau, Jean François Roux, Véronique Houck, Michel Métayer, Luc Fancelli

Absents excusés et représentés : Emmanuel Variniac, Sarah Swiercz, Loriane Lebreton, Yann Serizel, Alexandre Feryn

Absents excusés : Alain Carton, Fabrice Casier, Christian Bracq, Stéphane Rommelaere, Boris Fleurquin, Franck Taro, Michel Miraut, Ouahid Hamida

Absents non excusés : Lætitia Duroyon,

ORDRE DU JOUR MAINTENU : OUVERTURE DU CD A 10 h 30

1- Gestion du conflit entre les clubs de Bernot et Saint Quentin

Le Comité Directeur de la Ligue a souhaité rencontrer les 2 Présidents de clubs (St Quentin et Bernot) ainsi que Jocelyne Wolfangel.

Frédéric Waquet est présent, Jocelyne Wolfangel et Gérard Leroy sont absents excusés, n'ayant pu se libérer en 48 heures.

Frédéric Waquet remercie la Ligue de lui permettre de s'exprimer et souhaite disposer de 20 minutes pour expliquer les griefs du Comité Directeur de St Quentin. Le Comité Directeur l'autorise.

Après cette présentation et après avoir pris connaissance des mails des membres excusés, Le Comité Directeur rappelle que :

- La Ligue n'a pas autorité pour intervenir dans la vie d'un club qui respecte les règles de notre démocratie et des instances déconcentrées de la FFE, ni dans les querelles de personnes ;
- La Ligue n'a aucun pouvoir pour interdire quelque manifestation non homologuée du fait que la Fédération n'est pas délégataire ;
- Le conflit entre le Club de Saint Quentin et Bernot, s'il devait perdurer, allait lacer le peu de sponsors de notre discipline dans cette ville et être néfaste pour la pérennité des 2 clubs ;
- Si la pérennité des 2 clubs est en jeu, la ligue aura autorité pour intervenir pour traiter le problème et qu'elle n'hésitera pas à le faire ;
- Qu'avant d'arriver à cela, pour le bien de chacun des clubs et des échecs, ces derniers doivent mutualiser leurs actions plutôt que de se rivaliser ;
- La ligue encourage le développement, mais que celui-ci doit se faire en coopération et avec l'accord et l'implication des différentes parties ;
- La ligue appelle à la bienveillance de chaque club afin d'organiser ses manifestations sur son territoire ou en concertation si cela se déroule sur un autre territoire et demande à chacun d'accepter la main tendue par l'autre.

Le Comité Directeur indique que c'est la dernière fois qu'il cherche à mettre en relation les parties pour un retour à une situation normale et qu'il sera mis dans l'obligation de changer d'attitude dans le cas contraire.

2-Point sur les championnats départementaux jeunes

Point sur les championnats jeunes départementaux :

02- Arbitres Christian et Grégory Bracq, sur 3 jours à saint Quentin, 21 au 23 octobre 2017.

59- Arbitres Fabrice Casier, Sonia Swiercz, Michel Barbaut, sur 3 jours, 21 au 23 octobre 2017, à Auberchicourt sauf poussins et petits poussins sur 2 jours.

60- Arbitre Luc Fancelli, le dimanche 22 octobre en maximum 7 rondes cadence plus rapide que celle retenue.

Le Comité Directeur rappelle que le 24 juin, par réunion du CD, ont été décidés la cadence et le nombre de rondes.

62- Arbitre Franck Taro sur 3 jours, 21 au 23 octobre 2017

80- le dimanche 22 octobre 2017, a priori même principe que le département 60

Le règlement des championnats de Ligue est passé en revue et identique sur les 2 secteurs géographiques.

Qualifications au championnat de ligue par tournois toute ronde de 8 joueurs :

8 places par catégorie, il faut être licencié A



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Les champions de ligue 2016 (minimes et en dessous) de zone nord et sud sont qualifiés d'office, ainsi que deux qualifiés d'office issus du résultat au championnat de France 2016. Les qualifiés d'office doivent avoir une licence A avant la première phase départementale, même s'ils n'y participent pas.

3-Point sur appel du CDJE 60 à la Commission Technique

La décision d'une uniformité des conditions de qualification des championnats de Jeunes a été prise en assemblée générale et a été votée lors de la création de la fusion des ligues et confirmée par l'AG du 10 septembre 2016 pour des raisons d'équité.

La commission Technique de la FFE a donné une dérogation aux départements qui refusent la décision sur les cadences lors des championnats départementaux. La Ligue a fait appel de cette décision à la Commission d'Appel Sportif de la FFE pour non-respect des règlements au championnat de France jeunes car seule la ligue peut demander une dérogation. : Ce qui n'a pas été le cas.

Le Président soumet au Comité Directeur la possibilité suivante : « La Ligue fait sienne la demande de dérogation du CDJE 60 et ne respecte pas la décision de l'Assemblée Générale ». Il s'ensuit un long débat où tous les membres présents se sont exprimés.

Suite aux votes des membres du CD, concernant l'Oise et la Somme, la dérogation de cadence est refusée (7 voix contre cette dérogation, 1 abstention, 4 pour). De ce fait, le nombre de places qualificatives pour les championnats de Ligue sera limité suivant le règlement aux qualifiés d'office et champions par catégorie afin de limiter l'impact sur les jeunes.

4-Point sur l'appel du Club du Grand Roye

Le 31 juillet 2017, la Ligue a publié les poules de nationale IV à Régionale et a pris en compte les demandes des clubs jusqu'au 15 septembre 2017.

Le 25 septembre 2017, le club du Grand Roye a demandé par mail au Président de faire monter le club à l'échelon supérieur considérant devoir être promu. Le 1er octobre, le Président de la Ligue répondait que 2 mois s'étaient passés sans réaction du club, que le délai d'appel était dépassé et qu'il ne pouvait donner un avis favorable. Il informait celui-ci qu'il pouvait faire appel de la décision à la CAS Ligue.

Le club du Grand Roye a fait appel de la décision à la CAS FFE, le 4 octobre 2017, la CAS de la FFE a débouté le club du Grand Roye et a maintenu la position de la Ligue savoir, Le club du Grand Roye ne monte pas.

5-Situation financière

Présentation des finances par la Trésorière de la Ligue.

Toutes les pénalités des clubs ont été payées.

6-Situation et confirmation de l'affectation CNDS

CNDS 6000€ à dépenser avant le 31 décembre : 1000€ pour les féminines, 1000€ pour l'aide aux Championnats de France jeunes, 1000€ pour la formation des dirigeants, 3000€ pour le matériel. 1000€ de la réserve parlementaire sont attribués pour la formation.

7-Validation du principe proposé par le DRA, sur la désignation des arbitres pour les compétitions organisées par la Ligue.

Le DRA propose de désigner l'arbitre principal, et que les suppléants soient choisis dans le club organisateur.

Pour rappel, en ce qui concerne les tournois organisés par la ligue, il convient de passer par le DRA pour la nomination des arbitres.

8-Choix des stages de formation des arbitres

14 et 15 avril stage S4/SJ



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

2 et 3 juin stage S3/S2

Il faudra un nombre suffisant d'arbitres agréés FIDE car prochainement tous les tournois seront FIDE (Cadence lente et rapide), raison de l'ajout d'une formation S2.

9-Proposition de la Directrice Régionale des féminines d'officialiser Jocelyne Wolfangel en tant que responsable des féminines de la zone sud.

La nomination est validée, pour travailler en collaboration avec la Directrice Régionale. Il appartient à la Directrice des féminines de proposer et définir le niveau de délégation à la responsable des féminines zone sud.

10-Attribution de la journée de stage avec Marie Sebag (26 novembre 2017) parmi les clubs candidats.

2 clubs candidats : Saint Quentin et Bernot

Après un long débat et prise en compte du point n° 1, il a été procédé à un vote pour choisir le club.

Résultat du vote :

- Pour Saint Quentin : 2 voix
- Pour Bernot : 4 voix
- Abstention : 6 voix

La journée est attribuée à Bernot.

Du fait d'un large secteur géographique non couvert et dans le cadre du développement du secteur féminin, sur proposition du président le Comité Directeur de la Ligue propose d'organiser une troisième journée (pour mémoire la première journée se déroulera à Roubaix le 18 novembre) dans l'Oise, à une date qui sera déterminée avec Marie Sebag.

Jocelyne Wolfangel est missionnée pour rechercher les clubs candidats, d'en aviser Véronique Houck afin que cela soit validé par vote électronique du Bureau Directeur. Le contrat avec Marie Sebag sera établi par la Directrice Régionale des féminines.

11-Questions diverses

- Question par rapport au nombre de personnes suffisant lors des BD et CD : au minimum 50 % pourquoi, rien n'est-il imposé par les règlements ? Le Président de la Ligue répond que, comme pour les clubs en AG, le nombre de voix soit au moins supérieur à 50 % des membres convoqués afin d'obtenir une légitimité du vote.
JF Roux, afin d'éviter les longs déplacements et obtenir encore un nombre supérieur de membres, propose de communiquer par skype : Le Comité Directeur n'est pas opposé à un essai et lance une invitation pour chacun des membres du Comité Directeur à créer un identifiant skype et l'envoyer au Président ;
- La cadence de N3 jeunes doit être en harmonie dans les deux zones : Fabrice Casier et Alain Carton doivent valider une cadence commune ;
- Les 2 CROS NPC et Picardie sont appelés à fusionner, mais pour l'instant ce n'est pas encore réalisé dans les faits. L'adhésion est possible à un des 2 CROS, cela permet d'obtenir des formations, informations et contacts pour un coût de 30 € pour la saison 2017-2018.
La cotisation à la fusion pourrait être en augmentation pour la saison 2018-2019 à 250 €. Le Comité Directeur donne son accord pour le renouvellement de cette année et reverra sa position l'année suivante ;
- Le Comité Départemental de l'Oise a demandé une aide de 100 €, celle-ci était octroyée sous réserve que les CDJE, contribuent aux actions de développement et participent aux actions de la Ligue, par exemple : mise à disposition de matériel. Une collaboration entre les CDJE et la Ligue



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

est nécessaire pour le développement des Echecs. Après débat et vote, la réserve de versement est levée à l'unanimité des membres du Comité Directeur.

- Journée de regroupement de la zone Nord : attribuée au futur club de Houdain sous réserve que la FFE valide les documents reçus de création de club.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président de la Ligue lève la séance du Comité Directeur à 18 h 30.

La secrétaire
V Houck